

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	C	C	L	C	Reçu 28.02.15.	Aucune
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09/02/2015	L	C	C	C	Reçu 05.02.15.	Aucune
1.3.	CS04	Rapport national	23/11/2014	C	C	N/C	N/C	Aucun rapport fourni.	
1.4.	S17	Questions d'application en suspens	26/02/2015	C	C	C	C	Reçu 16.07.14.	Aucune
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	26/02/2015	C	C	C	C	Selon licence de pêche en haute mer. Modèle reçu on 05.03.14.	Aucune
		Marquage des navires ²		C	C	C	C	Source - Circulaire aux navires de pêche FVC-08/02.	Aucune
		Marquage des engins ²		C	C	C	C	Source - Circulaire aux navires de pêche FVC-08/03.	Aucune
		Marquage des DCP		C	C	C	C		Aucune
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C	Source - Circulaire aux navires de pêche FVC-007/2011.	Aucune
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15/02/2014	C	C	C	C	Reçu 05.03.14.	Aucune
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15/02/2014	N/C	N/C	L	C	Reçu 16.07.14.	Aucune
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	26/02/2015	C	C	C	C	Source - Circulaire aux navires de pêche FVC-003-2010.	Aucune
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31/12/2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	Aucune
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15/02	N/C	N/C	L	C	Reçu 26.02.15.	Aucune
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission 12.07.13 (2 ^e mј).	Aucune
3.3.	Rés. 12/11	Capacité de référence							
		Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	Au 31/12/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant les thons tropicaux	Aucune
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		C	C	C	C	Reçu 12.03.08.	Aucune
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis le 01/07/2003	C	P/C	N/A	N/A	Aucun navire actuellement dans le RAV.	Aucune

¹ C = conforme ; N/C = non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Informations à fournir dans le cadre du rapport d'application.

³ 24 m de longueur hors-tout ou plus, ou moins de 24 m s'ils ont pêché en dehors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC	
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu			
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis le 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI	Aucune	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15/02	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune	
3.8.		Information sur les accords d'accès	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune	
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14/01/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune	
4. Système de surveillance des navires										
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis le 01/07/2007	C	C	C	C	Source - Circulaire aux navires de pêche FVC-13-2013.	Aucune	
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement des SSN	30/06 Navires > 15m	C	C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Entièrement mis en œuvre	
5. Statistiques obligatoires – CPC Etat du pavillon										
5.1.	Rés. 10/02	Captures nominales								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	Aucune	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	Aucune	
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C	Captures pas extrapolées; couverture inconnue.	Déclaration retardée	
			Finales	30.12	C	P/C	C	Captures pas extrapolées; couverture inconnue.	Déclaration retardée	
5.2.		Prises et effort								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	Aucune	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	Aucune	
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C	Captures pas extrapolées; couverture inconnue.	Déclaration retardée	
			Finales	30.12	C	P/C	C	Captures pas extrapolées; couverture inconnue.	Déclaration retardée	
5.3.		Fréquences de tailles								
		• Pêcheries côtières	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	Aucune	
		• Pêcheries de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	Aucune	
		• LL	Provisoires	30.06	C	P/C	C	Couverture inconnue.	Déclaration retardée	
			Finales	30.12	C	P/C	C	Couverture inconnue.	Déclaration retardée	
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)								
		Navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire auxiliaire.	Aucune	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune	
		DCP déployés par types	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune	
6. Statistiques obligatoires – CPC Etat côtier										
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort								

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		• Pêches de surface	30/06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	Aucune
• LL		Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune
		Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune

7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI

7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30/06	C	P/C	C	P/C	Captures pas extrapolées; Couverture inconnue	Déclaration retardée
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30/06	C	P/C	C	P/C		Déclaration retardée
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30/06	C	P/C	C	P/C		Déclaration retardée
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des <i>Alopiidae</i>	Depuis le 07/07/2010	C	C	C	C	Source - Circulaire aux navires de pêche: FVC-007-2013.	Aucune
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (<i>Carcharhinus longimanus</i>)	Depuis le 14/08/2013	C	C	C	C	Source - Circulaire aux navires de pêche: FVC-09-2011.	Aucune
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2012-SC15-NR02 et IOTC-2015-CoC12-IR02.	Aucune
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis le 06/08/2009	C	C	C	C		Aucune
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis le 06/08/2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	Aucune
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2012-SC15-NR02 et IOTC-2015-CoC12-IR02.	Aucune
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis le 01/11/2010	C	C	C	C		Aucune
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé	Pour PS 26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun senneur.	Aucune
7.10.	Rés. 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine	Pour PS 26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune

8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)

8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités INN.	Aucune
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26/02/2015	C	C	C	C		Aucune

9. Transbordements

9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	N/C	N/C	N/A	N/A	Ne participe pas au ROP	Aucune
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	26/02/2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie. Port de Port Louis, Maurice: 3 TRX en 2014.	Aucun transbordement à déclarer
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	C	C	N/A	N/A	Ne participe pas au ROP depuis 2013.	Aucune
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19/02/2015	N/C	N/C	N/A	N/A		Aucune
9.5.		Paiement contribution PRO	16/08/2014	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarques	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26/02/2015	L	N/C	C	N/C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR02: un programme d'observateurs a été élaboré pour la flotte de Belize. Aucune information fournie sur les déploiements.	Début de programme d'observateur
10.2.		• 5% obligatoire, en mer ($\geq 24m$) ²	Depuis le 01/07/2010	N/C	N/C	C	N/C		Début de programme d'observateur
10.3.		• 5% progressif, en mer ($< 24m$)	2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire de moins de 24 m opérant dans la zone CTOI	Aucune
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	26/02/2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	Aucune
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	C	N/C	Aucun rapport reçu.	Aucun rapport disponible
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1 ^{er} semestre (2014)	01/10/14	N/A	N/A	N/A	N/A	N'importe pas de patudo.	Aucune
11.2.		Rapport 2 ^e semestre (2013)	01/04/14	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune
11.3.		Rapport annuel ² (2013)	26/02/2015	C	N/C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR02: N'exporte pas de patudo.	Aucune
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	01/07/2002	C	C	C	C	Dernières mј: 04.12.13	Aucune
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01/07	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas un État côtier de la CTOI.	Aucune
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Au 31/12/10	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune
12.3.		Autorité compétente désignée		N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune
12.4.		Périodes de notification préalable		N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou TRX	Depuis 01/03/2011	N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/A	N/A	N/A	N/A		Aucune
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées	26/02/2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR02: n'importe pas de thons ou d'espèces apparentées.	Aucune

Commentaires sur le niveau d'application par Belize des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.

En ce qui concerne le niveau d'application par Belize des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11^e session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à Belize par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

• N'a pas présenté son modèle de livres de pêche officiels, comme l'exige la Rés. 13/03.
• N'a pas fourni sa liste de navires actifs en 2013, comme l'exige la Rés. 10/08.
• N'a pas soumis le rapport obligatoire sur les transbordements effectués en mer et dans les ports étrangers, ni les résultats des enquêtes menées sur les infractions présumées, comme l'exige la Rés. 12/05.
• N'a mis en œuvre aucun programme d'observateurs, comme l'exige la Rés. 11/04.
• N'a fourni aucun renseignement sur les institutions et le personnel autorisé à valider les documents statistiques sur le thon obèse, comme l'exige la Rés. 01/06.

Réponse : Belize a fourni sa réponse à la lettre du Président de la Commission le 16 juillet 2014.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par Belize des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.

Après examen du Rapport d'application 2015 de Belize, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
Problèmes de conformité répétés		
• N'a pas déclaré les captures nominales aux normes CTOI pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises-et-effort aux normes CTOI pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles aux normes CTOI pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les requins aux normes CTOI (par espèces) comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les prises-et-effort pour les requins aux normes CTOI (par espèces) comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins aux normes CTOI (par espèces) comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements réalisés dans les ports étrangers comme requis par la Résolution 14/06.	N/C	N/C
• N'a pas mis en place un mécanisme d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
Problèmes de conformité non répétés		
• N'a pas fourni son rapport scientifique national obligatoire, comme requis par le Comité scientifique.	N/C	C
• N'a pas fourni son rapport SSN obligatoire sur la mise en œuvre, comme requis par la Résolution 06/03.	N/C	C